

AR PREFECTURE

082-200061257-20201217-12202003-DE
Regu le 18/12/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2020

L'An deux mille vingt et le 17 du mois de décembre (17.12.2020) à 9 heures 00 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 10 décembre 2020, s'est rassemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans), sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS :

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2^{ème} Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant de Mme PIZZINI Françoise), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire) en visioconférence, Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS :

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire)
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire), a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée Titulaire)

EXCUSÉS :

Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. DELBREIL Thierry.

DELIBERATION N°12/2020-03

**LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ACCORD-CADRE
RELATIF A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT EN
MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE
SUR LE TERRITOIRE DU TARN-ET-GARONNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Par délibération du 3 avril 2017, le Conseil Syndical a autorisé la signature d'un marché public passé sous la forme d'un accord-cadre avec le groupement ON-X SA / SCP SEBAN & ASSOCIES, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement numérique, et afin d'assurer la mise en œuvre du SDAN (schéma directeur d'aménagement numérique) sur le département.

Cette AMO a permis notamment pendant 4 ans d'accompagner le syndicat :

- dans la réalisation de la montée en débit de l'ADSL en solution transitoire pour près de 16000 foyers
- dans la signature et le lancement d'une DSP d'une durée de 30 ans 100 % FTTH pour tout le département
- dans le lancement d'un Schéma Directeur des Usages et Services Numériques

Cet accord-cadre prenant fin en avril 2021, Monsieur le Président propose au conseil syndical de lancer un nouvel accord-cadre.

Cette AMO aura pour objet d'assister le Syndicat Mixte Tarn et Garonne Numérique dans :

- toutes les missions (techniques, juridiques, financières, comptables) qu'implique la mise en œuvre du projet d'aménagement numérique, et notamment tout le suivi de la DSP
- toutes les missions d'accompagnement et de conseil qu'implique la mise en œuvre du Schéma Directeur des Usages et Services Numériques (SDUSN)
- la gestion administrative, comptable, financière et juridique du syndicat mixte ouvert.

Plus largement le prestataire retenu aura pour objectif d'adosser au syndicat mixte **un véritable partenaire stratégique** qui le conseillera dans tous les choix liés à l'aménagement numérique sur son territoire.

Ce marché public de prestations intellectuelles prendra la forme d'un accord cadre à marchés subséquents, passé en procédure formalisée (appel d'offres ouvert), en application du Code de la Commande Publique (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018).

Monsieur le Président propose que cet accord-cadre soit mono-attributaire, et passé pour une durée de 4 ans, avec un montant maximum fixé à 1 200 000 euros HT.

Une publicité sera réalisée par insertion d'une annonce légale dans le BOAMP, au JOUE, sur le site www.marchespublics82.com (dossier téléchargeable) et sur le site du Syndicat.

AR PREFECTURE

082-200061257-20201217-12202003-DE
Regu le 18/12/2020

Pour rappel, la procédure de ce type d'accord-cadre se divise en deux parties :

- la passation d'un contrat global (l'accord-cadre) dans lequel l'acheteur définit les modalités de consultation des entreprises titulaires,
- la passation de marchés subséquents, qui font l'objet de formalités réduites

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

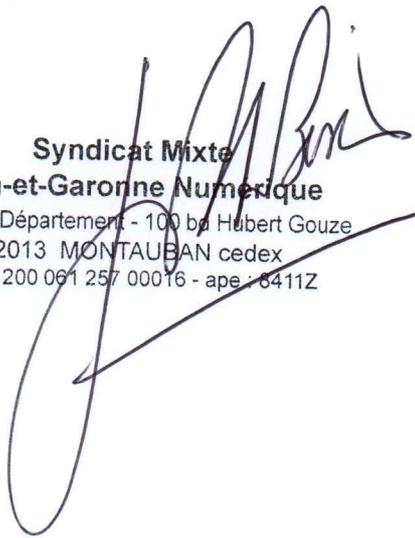
- **VALIDE** le cahier des charges de cet accord-cadre, qui sera détaillé dans le document de consultation des entreprises remis aux candidats ;
- **AUTORISE** le Président à lancer un appel d'offres ouvert pour un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de 4 ans, relatif au recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du syndicat ;
- **le CHARGE** de l'exécution de tout acte nécessaire au lancement de cet appel d'offres ;
- **VALIDE** l'inscription des crédits correspondants au budget annexe « Aménagement Numérique » du syndicat

ADOPTÉ A L'UNANIMITE des membres présents et représentés

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **18 DEC. 2020**
et de la publication le **23 DEC. 2020**

Fait à Montauban, le 17 décembre 2020

Le Président,
Jean-Philippe BESIERS


**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z